



Législature 2021-2026

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 2 du groupe Le Centre concernant la mobilité douce et une piste cyclable

Séance du 4 novembre 2024

1. Résumé du postulat

Le Conseil d'Etat a fixé les périmètres des agglomérations de Bulle et de Fribourg. Cette dernière compte 22 communes, dont la commune de Courtepin considérée avec « un tissu urbain ». Toutes ces communes ont un délai de deux ans pour élaborer, sous la conduite des préfectures concernées, les statuts de l'association qui aura la tâche de mettre en œuvre les prochains projets d'agglomération.

2. Rapport du Conseil communal

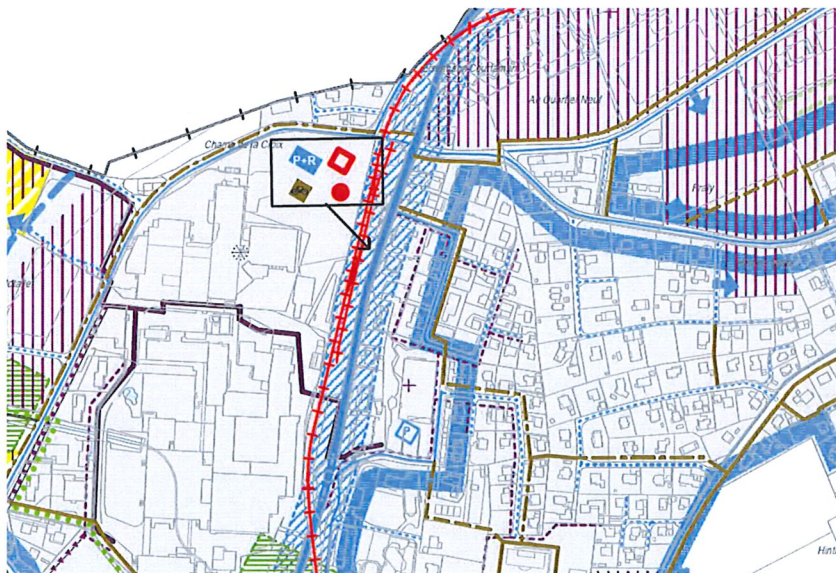
2.1 Situation initiale

Actuellement la commune fusionnée fonctionne avec 4 PAL à différentes étapes d'approbation :

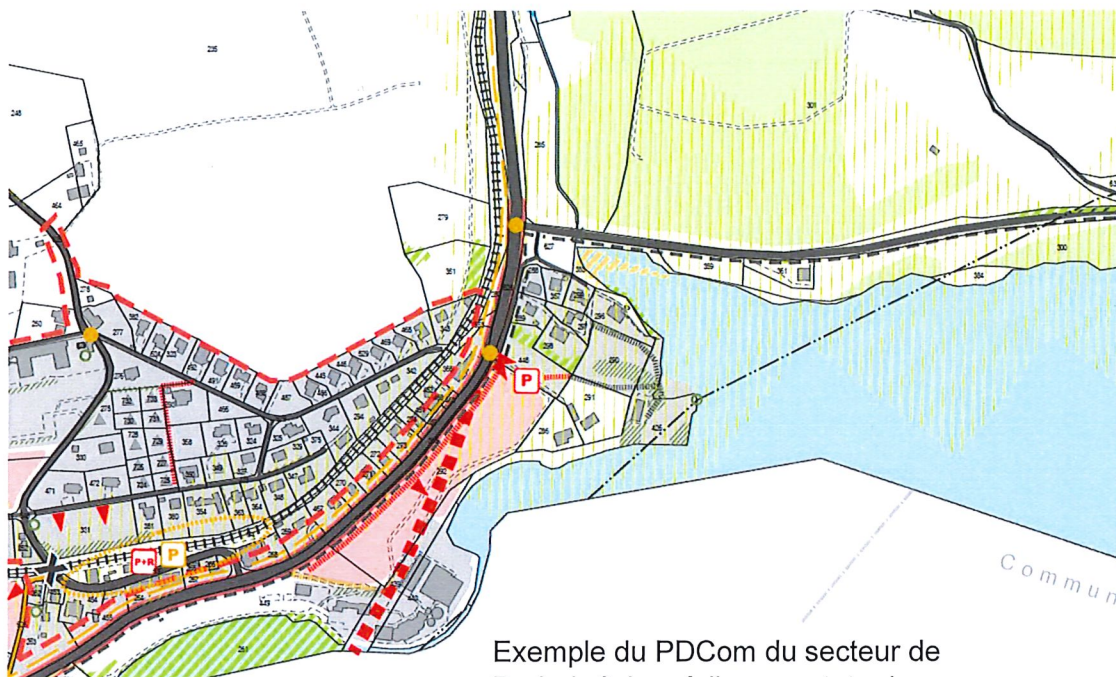
- Wallenried PAL approuvé
- Courtepin-Courtaman approuvé partiellement
- Villarepos en cours d'analyse et approbation
- Barberèche en cours d'analyse et approbation

Chacun de ces PAL contient un plan directeur communal (PDCom) définissant les principes et les exigences en termes de mobilité douce basé sur les plans directeurs du district et canton.

De plus, le projet actuel de Valtraloc apporte déjà une zone de mobilité douce au centre du village de Courtepin.



Exemple du PDCom de Courtepin
– Courtaman où l'on constate des mesures prévues de Park & Ride
et voies de mobilité douce (brun)



Exemple du PDCom du secteur de Barbebrèche où l'on constate des mesures prévues de Park & Ride et voies de mobilité douce (gris-noir) ainsi que des emplacements de places publiques

2.2 Recommandation

Dans le cadre de l'harmonisation des plans d'aménagement locaux (PAL) communaux ci-dessus, une étude plus approfondie d'un plan de mobilité douce et pistes cyclables pourrait être intégrée.

Cependant, la commune est dépendante de l'Agglo et du canton pour tracer une éventuelle piste cyclable jusqu'au chef-lieu cantonal. La commune devra se concentrer jusqu'à sa limite territoriale « pont de la Sonnaz ». Le Conseil communal se penchera également à chaque nouvelle étape sur cette thématique pour approfondir et répondre aux besoins de la mobilité douce et pistes cyclables. Ce tracé apportera une sécurité aux cyclistes sur ce tronçon.

2.2 Mesures mises en place

Dès l'année prochaine, le Conseil communal entamera les travaux d'harmonisation des plans d'aménagement locaux (PAL) de la commune et placera la question de la mobilité douce au cœur de ses priorités.

3. Conclusion

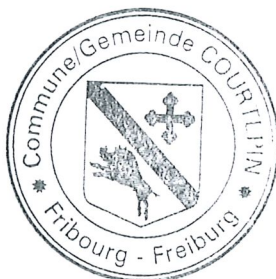
Le Conseil communal prie le conseil général de prendre acte de la présente réponse à ce postulat. Celui-ci est ainsi liquidé.

Rapport validé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 novembre 2024.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat